

CIMETIERE DU BOURG DE HILLION

Catégorie 01 Sous-catégorie 04 Numéro 23

16/12/2016

Localisation

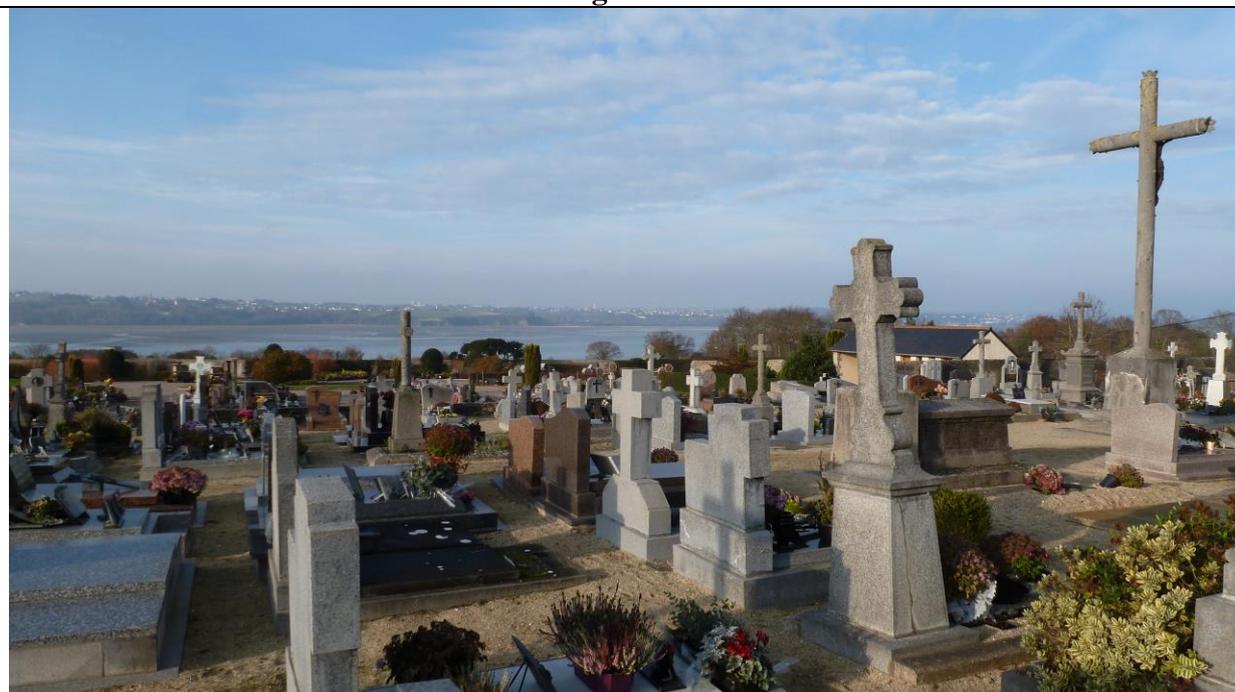
Adresse Rue de l'Hôtellerie

Extrait Plan IGN

Vue aérienne



Vue générale





Entrée principale

Description

Situé rue de l'Hôtellerie, le cimetière est implanté dans un lieu exceptionnel, avec vue sur la mer et ses mouvements de marée incessants qui animent le paysage.

A l'origine, le cimetière avait une superficie d'environ 2 500 m². En 1870, il fait l'objet d'une réorganisation, avec 10 secteurs portant chacun le nom d'un saint, pour les inhumations des habitants ordinaires, et, à proximité du calvaire central, un secteur dédié au clergé et un autre aux trois familles des nobles de la commune (cf plan ci-dessous).

Pour répondre à l'accroissement du nombre d'inhumations, le cimetière est agrandi une première fois vers le sud en 1972 puis vers l'ouest vers 1990 et couvre actuellement une superficie d'environ 9 850 m², dépassant largement les besoins à court terme, et permettant de faire face aux exigences du long terme.

Comme dans tous les cimetières, pendant des décennies les morts étaient exclusivement enterrés dans des tombes ou des caveaux. Pour tenir compte de l'évolution des mœurs, un colombarium a été créé en 1990 qui était de capacité limitée. Pour faire face à l'afflux de demande de dépôts d'urnes funéraires ou de cendres, il a été décidé en 2010 de créer un espace cinéraire afin de proposer plusieurs possibilités qui ont fait l'objet de travaux d'aménagements en 2011:

- extension du colombarium
- création de cavurnes, petits caveaux d'environ 60 cm x 80 cm pour accueillir des urnes de façon individuelle
- création d'un Jardin du souvenir pour permettre la dispersion des cendres. Pour garder la mémoire du défunt dont les cendres sont dispersées, une dalle pouvant accueillir des plaques commémoratives a été mise en place

Ces trois dispositifs sont situés en prolongement du colombarium initial, dans la partie nord-ouest du cimetière : ils sont très visibles sur la photo aérienne ci-dessus.

Par ailleurs, les familles ont la possibilité de déposer des urnes dans des caveaux familiaux ou de les sceller sur des pierres tombales de caveaux.

Le cimetière comporte en outre un ossuaire de petites dimensions pour recueillir les ossements provenant des tombes dont les concessions sont échues et non renouvelées.

Différents systèmes de dépôts de cendres funéraires



Colombarium



Cavernes



Jardin du souvenir

Date de création

1842 – extension en 1972 puis 1990

Historique

Les cimetières étaient indissociables des églises considérées comme des lieux sacrés. Le premier cimetière du bourg de Hillion était donc situé autour de l'église. Avec l'accroissement du nombre d'inhumations, ce cimetière fut étendu vers l'Ouest où fut créé un ossuaire.

Mais tous les défunts n'étaient pas inhumés dans le cimetière. La plupart des habitants aspiraient à être dans l'église ou dans une chapelle. Selon les registres des décès de la paroisse, entre 1649 (origine de l'établissement à Hillion d'un registre des décès) et 1748, sur un total de 3 883, 1768 sont enterrés dans le cimetière jouxtant l'église (soit 46%), 1210 (31%) sont enterrés dans l'église, les autres inhumations ayant lieu dans la chapelle et le cimetière de saint Ronan (20%), ou dans d'autres chapelles.

Au début du XIXe siècle, le cimetière devient trop petit. En 1833, l'ossuaire situé sur l'ancien cimetière est détruit et un nouveau cimetière est implanté rue de l'Hôtellerie sur un terrain appelé Maugrenier en 1842.

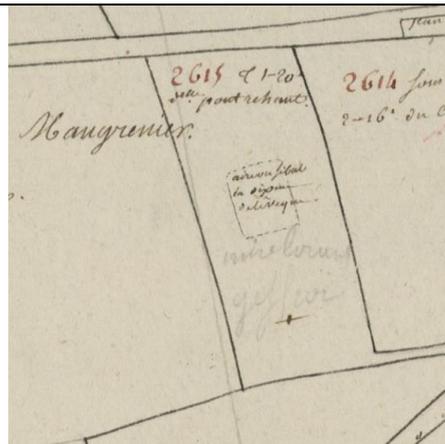
Localisation des anciens cimetières sur le Plan Terrier de 1785



Extrait cadastre 1847



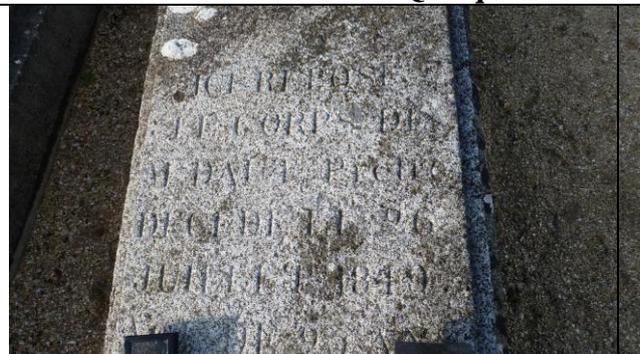
Plan Terrier 1787



Anecdotes

Il reste très peu de tombes anciennes. La tombe la plus ancienne date de 1849. D'autres tombes datent de 1865 et des années suivantes.

Quelques tombes remarquables



Pierre tombale daté de 1849



Tombeau de 1865

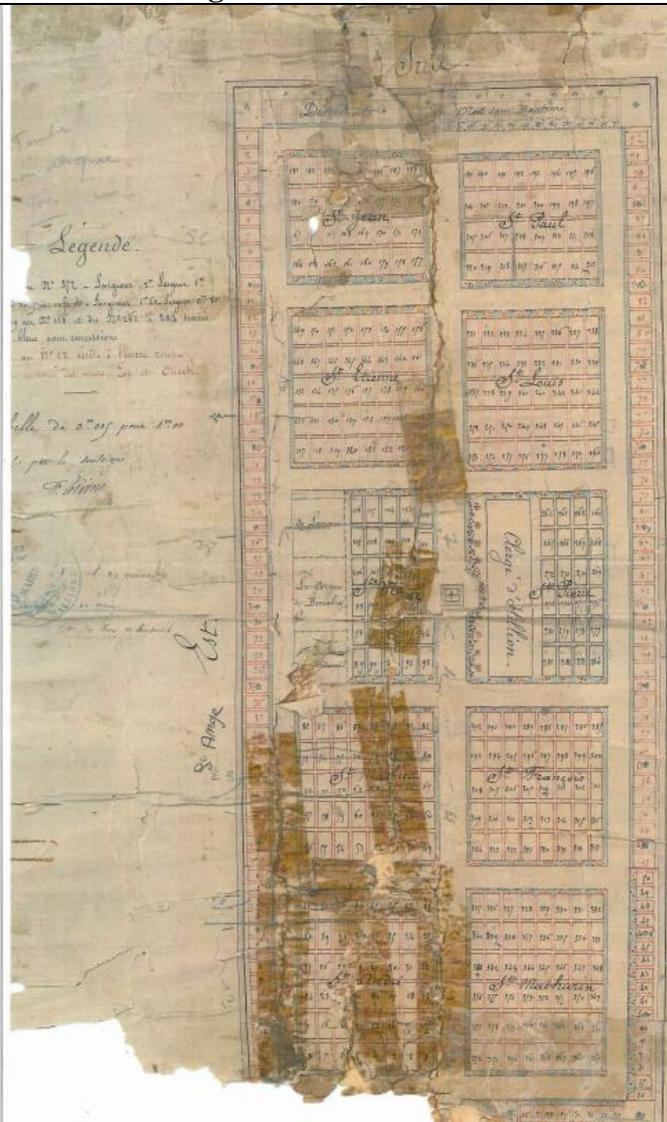


Tombe de Georges Palante



Quelques tombes anciennes

Plan de réorganisation du cimetière en 1870



Sources informations

Sources HPH

Commune de Hillion

Statut juridique

Propriété de la commune